



Rapport d'évaluation à mi-parcours du dispositif LEADER 2014-2020 - GAL Ventoux Septembre 2019



L'Europe investit dans les zones rurales

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. PRESENTATION DU GAL VENTOUX	5
1.1 LE TERRITOIRE	5
1.2 LA STRATEGIE LEADER « AGIR ENSEMBLE POUR UN VENTOUX ATTRACTIF, DYNAMIQUE ET DURABLE »	5
1.3 LA MAQUETTE FINANCIERE	7
1.4 L'ORGANISATION DU COMITE DE PROGRAMMATION	7
2. CONTEXTE, CONTENU ET METHODE D'EVALUATION	8
3. ANALYSE DE L'AVANCEMENT FINANCIER DU PROGRAMME	9
3.1 HISTORIQUE DE LA PROGRAMMATION EN MONTANT FINANCIER PAR ANNEE ET PAR COFINANCEUR AU 31/07/2019	9
3.2 AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION PAR AXE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT	10
3.3 PROGRAMMATION PAR COFINANCEUR	11
3.3.1 UN MECANISME FINANCIER STABILISE	11
3.3.2 UNE BONNE GESTION DE LA CONTREPARTIE NATIONALE ET UN COFINANCEMENT ASSURE	11
3.4 ETAT D'AVANCEMENT DES PAIEMENTS	12
3.4.1 ETAT D'AVANCEMENT DES PAIEMENTS PAR FICHE ACTION ET PAR AXE	12
3.4.2 ETAT DE REALISATION FINANCIERE DES PROJETS AU 31/07/2019	13
3.4.3 PLACE DU GAL VENTOUX DANS LA PROGRESSION REGIONALE	14
3.5 CONCLUSION DE L'ANALYSE FINANCIERE ET RECOMMANDATIONS	14
4. ANIMATION – COMMUNICATION – NOTORIETE	16
4.1 L'ANIMATION	16
4.2 LA COMMUNICATION ET LA NOTORIETE DU PROGRAMME	17
4.3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	18
5. LA GOUVERNANCE	19
5.1 LE COMITE DE PROGRAMMATION : UNE INSTANCE DECISIONNAIRE	19
5.2 CONCLUSION ET PISTES D'AMELIORATION APORTEES PAR LE COMITE DE PROGRAMMATION	20
6. DES ACTIONS A FORTE VALEUR AJOUTEE	22
7. LES QUESTIONS EVALUATIVES	24
8. PISTES DE REFLEXION POUR L'EVALUATION FINALE	29
CONCLUSION – NOTE DE SYNTHESE	30

Introduction

Le programme LEADER acronyme de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale existe depuis 1991. Il s'agissait à l'origine d'un PIC Programme d'initiative Communautaire par lequel la commission européenne souhaitait expérimenter une nouvelle approche du développement rural, fondée sur une démocratie participative au plus proche des territoires.

7 principes régissent son application :

- Un territoire de projet homogène
- Une démarche ascendante
- Une stratégie intégrée et multisectorielle
- Un partenariat public/privé
- Un échange de savoir-faire et un transfert d'expériences
- L'innovation
- La coopération

En France LEADER a été intégré à la programmation pluriannuelle (5 ans) des fonds européens ; 4 générations se sont succédés de LEADER 1 à LEADER (1991-2013). Depuis 2007, LEADER n'est plus un programme de développement avec une existence propre. Il est intégré à la stratégie européenne de développement rural.

Le LEADER en PACA

Sur cette génération 2014-2020, l'Autorité de Gestion est la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au niveau du territoire, elle est mise en œuvre par un Groupe d'Action Locale (GAL) constitué d'un partenariat privé, public, multisectoriel réuni autour d'une priorité ciblée.

Ce sont 13 territoires qui ont été sélectionnés en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mener un programme LEADER.

Chaque stratégie de territoire est financée par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et plus particulièrement la mesure 19. Ainsi en région Sud ce sont **25,2 M€** qui ont été mobilisés et pour le Gal Ventoux : **1,5 M€**.

Dédiée au **financement d'une animation territoriale et des initiatives portées par des acteurs locaux**, cette enveloppe doit permettre l'émergence de projets partenariaux dans chacun des territoires LEADER. Les projets proposés doivent participer à l'atteinte des objectifs que les acteurs du territoire se sont fixés dans le cadre de leur « stratégie de développement local ».

Ces projets sont sélectionnés, au regard de cette stratégie, par le Groupe d'Action Locale (GAL) qui s'est constitué dans chaque territoire LEADER avec des membres publics et privés.

Des hommes et des femmes au service de leur territoire

Ces 25 années de mise en œuvre de LEADER ont permis d'expérimenter puis de consolider une approche du développement rural basée sur les sept éléments fondamentaux rappelés ci-dessus. Ceux-ci mettent au cœur du processus d'innovation les hommes et les femmes, élus et société civile du territoire.

Ainsi les 13 Gal retenus ont des stratégies et des plans d'action qui s'articulent autour des thèmes suivants :

- Favoriser les initiatives locales pour une vie rurale dynamique et écoresponsable – Alpes et Préalpes d’Azur
- Leader, laboratoire d’idées pour une transition territoriale durable en Provence verte et Sainte Beaufort
- Agir pour une économie de proximité basée sur la qualité- Pays d’Arles
- Vos talents au service d’un écodéveloppement – Sisteronais-Buëch
- Une terre vivante d’accueil et d’équilibre – Serre-Ponçon -Ubaye Durance
- Territoire en transition vers une économie nouvelle – Digne
- Agir pour un territoire de coopération et d’économie responsable – Haute Provence Luberon
- Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie - Grand Briançonnais
- Pour le renouveau de notre modèle économique et social basé sur l’environnement et la culture – Durance Provence
- Agir ensemble pour un Ventoux attractif, dynamique et durable – Ventoux
- Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources – Gapençais
- Le Verdon réinvente sa ruralité : conforter sa transition économique, sociale et écologique

1. Présentation du GAL Ventoux

1.1 Le territoire

Le territoire, regroupant 61 communes, possède une économie essentiellement résidentielle mais qui tend à se relocaliser, notamment dans les activités de valorisation du patrimoine naturel, traditionnel et culturel. Il est marqué en premier lieu par la renommée du Mont-Ventoux, montagne mythique, « magnétique » qui est un formidable levier d'attractivité et doté de nombreux atouts touristiques. De même, il est le terroir de nombreuses productions agricoles de qualité. Aussi, le projet est conçu autour de la valorisation des produits locaux et le développement des activités de pleine nature et des offres touristiques valorisant tant le patrimoine que le savoir-faire. Enfin, le territoire a pensé sa

stratégie en proposant des actions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable afin de participer à la transition énergétique.



Vue du sommet du Mont-Ventoux

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nombre de communes : 61

Intercommunalités : 5

Population : 149 223 habitants

Structure porteuse du Groupe d'Action

Locale : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux – Projet de PNR du Mont-Ventoux

Adresse : 830, avenue du Mont-Ventoux
84200 Carpentras

1.2 La stratégie LEADER « Agir ensemble pour un Ventoux attractif, dynamique et durable »

La stratégie s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Développer un tourisme responsable
- Mieux tirer profit des productions et des ressources locales
- Maintenir des villages attractifs tout au long de l'année

Le programme est décliné en **neuf fiche-actions (FA)** :

FA.1.1. Fréquentation touristique durable : Se mobiliser pour rééquilibrer la fréquentation touristique entre les sites du territoire et entre les saisons. Exemples de projets recherchés : création de nouvelles offres touristiques, soutien à des études de fréquentation et de répartition touristique ; sondage de clientèle ; aménagements de voiries, d'aires de stationnement ; création d'équipements d'accueil ; actions de sensibilisation des visiteurs et des acteurs du tourisme.

FA.1.2. Offre touristique des activités de pleine nature (APN) : S'appuyer sur la notoriété du vélo pour développer et structurer une filière sport de nature complémentaire. Exemples : accompagnement de la filière vélo et VTT ; création de passerelles entre le réseau « Accueil Vélo » et les activités de nature

; études pour la création d'outils touristiques numériques ; aménagements pédagogiques APN ; création d'itinéraires de découverte (agriculture et métiers d'art).

FA.2.1. Filières locales et circuits courts : Animer le territoire pour la création de filières locales et la vente de produits locaux en circuits courts. Exemples : actions de sensibilisation ; création d'un réseau d'acteurs agricoles et agroalimentaire ; animation du réseau des Métiers d'Art du Ventoux ; promotion des produits locaux ; soutien à la labellisation ; création de foires et salons ; soutien juridique et technique des projets.

FA.2.2. Valorisation des produits locaux : Soutenir l'investissement pour la création d'équipements de transformation et de commercialisation. Exemples : soutien à la création d'ateliers de transformation, de découpage, de conditionnement ; ateliers bois et paille de lavande ; soutien à la création et l'embellissement de points de vente locaux.

FA.2.3. Ressources énergétiques locales : Développer l'utilisation locale et collective des ressources énergétiques et favoriser les économies d'énergie. Exemples : sensibilisation des citoyens et des élus sur l'utilisation optimisée des ressources ; mise en réseau des acteurs ; promotion des actions exemplaires ; soutien aux projets type « centrale villageoise » ; soutien à l'accompagnement technique et juridique (diagnostics de performance, plans d'actions, conseils aux élus...).

FA.3.1. Mobilité durable : Soutenir le développement de modes de transports alternatifs à la voiture afin de réduire son usage. Exemples : études de faisabilité et/ou opérationnelles pour l'amélioration de l'offre de transports ou pour la création et mise en sécurité des circuits piétons ou cyclo ; mise en place de « pédibus » ; promotion des véhicules électriques ; soutien à l'installation de bornes de rechargement ; soutien d'un service de livraison de produits locaux en vélo ; actions de lisibilité des chemins piétons et vélos.

FA.3.2. Culture et éducation patrimoniale : Favoriser l'offre culturelle pour améliorer la transmission et la valorisation du patrimoine identitaire. Exemples : création de sentier de découverte du pastoralisme ; utilisation d'outils numériques pour des jeux de « géocaching » type chasse aux trésors ; soutien aux études pour l'émergence d'écomusée ou centre d'interprétation ; restauration du petit patrimoine bâti d'exception ; création de jardins thématiques (médiéval, art, science...) ; actions d'animation et de formation des habitants type expositions scénographiques, évènements historiques.

FA.3.3. Services en milieu rural : Développer des services adaptés aux besoins de la population locale, afin de maintenir des villages attractifs. Exemples : soutien à l'investissement pour la création ou le maintien de services de proximité ; soutien à la mise en place d'ateliers d'échange ; création d'une charte intergénérationnelle ; développement d'une offre de service « jeunes » (animations, sports).

FA.4. Coopération : Valoriser les richesses locales et créer un réseau de partenaires pour améliorer les retombées économiques. Exemples : projet de coopération TTD (territoire, trufficulture et développement) ; promouvoir les savoir-faire des entreprises de la filière bois ; continuation du projet « maison des saisonniers » ; projet de gestion des flux touristiques.

1.3 La maquette financière

Rappelons tout d'abord que le montant FEADER alloué au GAL Ventoux est de **1 500 000,00 €** pour la programmation 2014-2020, et qu'à ce montant vient s'ajouter les contreparties nationales (région, département et/ou état).

La ventilation de cette enveloppe entre les 3 sous-mesures est la suivante :

- Mesure 19.2- Mise en œuvre du plan d'action : 1 025 000,00 €
- Mesure 19.3 – Coopération : 100 000,00 €
- Mesure 19.4 – Animation et fonctionnement du GAL (2 ETP) : 375 000,00 €

Au vu des retards de mise en place de la mesure 19.3 « coopération », le comité de programmation a décidé de faire évoluer la maquette financière en 2018 en transférant 140 000 € de FEADER de la mesure 19.3 sur la mesure 19.2.

1.4 L'organisation du Comité de Programmation

Le comité de programmation est constitué de **26 membres titulaires et 26 suppléants, 12 du collège public et 14 titulaires du collège privé**. Il intervient à différentes étapes de la programmation du FEADER. Il contribue à la définition et valide la stratégie locale de développement territorial du GAL, délivre les avis sur les dossiers, engage le FEADER, valide les procédures et contribue à la vie du programme.

Son fonctionnement est organisé par le règlement intérieur du GAL.

2. Contexte, contenu et méthode d'évaluation

Un cadre commun de l'évaluation du programme LEADER a été élaboré au démarrage avec les 13 GAL de PACA, la Région Sud et l'ASP avec l'appui du Réseau rural PACA et d'un bureau d'étude. Celui-ci étant complémentaire de questions locales liés à la stratégie du territoire Ventoux.

Trois questions évaluatives communes aux GAL ont été arrêtées et ont guidé la collecte de données depuis le démarrage du programme. Les données sont collectées par les GAL tout au long du programme.

La mise en œuvre de l'évaluation a été réalisée en interne par l'équipe du GAL et validée par le comité de programmation en s'appuyant sur :

1) Un tableau de bord qui recense des données quantitatives et qualitatives liées au projet :

- D'une part les indicateurs liés à la création d'emploi, au nombre de personnes ayant bénéficié de nouveaux services ou au nombre d'entreprises agricoles aidées.
- D'autre part les types de projet (la dimension collective, privé, public, réseau, etc.), types d'innovation, la participation du projet au développement économique du territoire ou de nouveau service en milieu rural, l'économie circulaire, l'activité touristique, etc.

2) Un tableau de bord qui recense des données quantitatives et qualitatives liées à l'animation et à la gouvernance (=comité de programmation)

3) Un tableau de programmation qui recense toutes les données chiffrées en termes de montant, de date, de taux de d'engagement, de paiement, suivi de maquette financière, etc.

4) Des questionnaires destinés aux porteurs de projet afin de les interroger sur leur perception :

- De toutes les étapes qui précèdent le dépôt du dossier de demande d'aide : ce questionnaire a été envoyé aux porteurs de projets n'ayant pas été sélectionné ainsi que ceux qui ont été sélectionné et programmé.
- Du circuit de gestion du projet au cours de sa mise en œuvre et jusqu'à la clôture du dossier : un questionnaire a été envoyé pour les dossiers soldés.

5) Des questionnaires destinés aux membres du comité de programmation afin de les interroger sur leur perception de la réunion.

6) Des entretiens individuels avec des porteurs de projet

7) Un Comité de suivi évaluation

Le comité de suivi évaluation est composé de membres du comité de programmation, il valide la méthodologie et l'analyse des indicateurs afin de répondre aux questions évaluatives.

3. Analyse de l'avancement financier du programme

Le GAL considère que les crédits sont réservés à partir du moment où le dossier est passé en opportunité et est engagé dans un processus de programmation (signature du formulaire de demande de subvention). Le taux d'avancement reflète donc plus une activité d'émergence de projet que d'engagement réel dans un processus financier.

Pour l'Autorité de Gestion Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux d'engagement correspond à l'engagement financier (signature de la convention et attribution des subventions publiques nationales).

Ce décalage est particulièrement important au démarrage de la programmation et l'est encore à mi-parcours. Les chiffres ont été arrêtés au **31/07/2019**, mais les perspectives ont été réalisées en septembre suite à l'AAP se clôturant le **06/09/2019**.

3.1 Historique de la programmation en montant financier par année et par cofinanceur au 31/07/2019

Le tableau suivant propose un résumé financier de l'actuelle programmation depuis 2016 et en fonction des cofinanceurs du GAL Ventoux.

	FEADER	subvention Région SUD	subvention Département 84
2016	0	0	0
2017	114 527,78 €	74 110,23 €	2 241,62 €
2018	331 393,51 €	189 746,34	31 182,69 €
2019	83 982,51 €	41 712,95 €	14 335,40 €
projets validés et en attente de programmation 2019	115 190,03	62 058,44 €	35 385,61 €
Total programmé (signature convention)	529 903,80 €	305 569,52 €	47 759,71 €
TOTAL programmé +validé	645 093,83 €	367 627,96 €	83 145,32 €
taux de consommation	62,94%		
estimation consommation fin d'année 2019 suite AAP	88%		

Le retard pris au démarrage du programme est marquant. En 2016, aucun projet n'a pu être programmé. L'avancement du programme montre une très forte augmentation en 2018. Pour 2019 nous observons un léger recul dû à l'abandon de projets par certains porteurs, un avis défavorable du comité de programmation et un avis sous réserve.

De plus, des mouvements au sein de l'équipe LEADER ont occasionné des ralentissements, la gestionnaire a quitté son poste en mars 2019 et le temps de recrutement d'une nouvelle gestionnaire a ralenti le travail d'animation.

Les estimations de consommation de l'enveloppe sur la 19.2 devraient en fin d'année atteindre, au vu des deux AAP (septembre et décembre), **88 %** de l'enveloppe.

3.2 Avancement de la programmation par axe du plan de développement

L'analyse financière portera sur l'avancement des axes de la stratégie. Des transferts ont été réalisés afin de mieux gérer les besoins du territoire et de les adapter en fonction de financements disponibles sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le tableau ci-dessous nous illustre en détails les montants et taux de consommation des différents axes du plan de développement.

Maquette financière 2014-2020 programme leader				
Les 3 Axes de la stratégie du GAL Ventoux	Montant FEADER par axe à la signature de la convention	Montant FEADER par axe au 31/07/2019	MONTANT FEADER programmé (= Engagement juridique)	% consommation par fiche (chiffre de l'engagement juridique)
Axe 1 développer un tourisme durable	344 000,00 €	354 000,00 €	176 682,34 €	49,91%
Axe 2 Mieux tirer profit des productions et des ressources locales	319 750,00 €	419 750,00 €	272 097,73 €	64,80%
Axe 3 Maintenir des villages attractifs tout au long de l'année	221 250,00 €	251 250,00 €	77 715,76 €	30,95%
total mesure 19.2	885 000,00 €	1 025 000,00 €	526 495,83 €	
Axe 4 coopération mesure 19.3	240 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	

L'axe 1 et 2 sont les axes les plus mobilisées (tourisme et ressources locales), cf. tableau ci-dessus, ce qui confirme le fort potentiel touristique conjuguant la nature, les activités sportives et la vocation rurale et agricole du Ventoux.

L'axe 3, axe fondamental en matière de développement rural puisqu'il s'agit d'améliorer les services, a été très peu mobilisé par les collectivités. Seules les associations ont déposé des projets : la création de deux Fablab, l'accompagnement à la création de boutique, le développement de livraisons de colis en vélo et des animations artistiques. Dans cet axe, la fiche action sur la mobilité n'a quasiment pas été consommée, aussi des transferts de cette Fiche ont permis d'alimenter d'autres fortement consommés. Pour le volet énergie et Industrie Agro-Alimentaire de ce programme, nous avons pu constater qu'il existe d'autres sources de financement notamment de l'ADEME, de la Région et de l'Etat, plus simples à mobiliser qu'un projet LEADER (l'innovation, le partenariat).

L'axe 4 « coopération » n'affiche aucune mobilisation financière à mi-parcours de programmation. Deux projets sont néanmoins en cours de réalisation : un projet de coopération internationale et un interterritorial, leur programmation début janvier 2020 devrait porter cet axe à 61% d'engagement. Un projet de coopération sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour 2020 est envisagé par les parcs de la Région SUD.

3.3 Programmation par cofinanceur

3.3.1 Un mécanisme financier stabilisé

Le Gal Ventoux a validé en début de programme la stratégie du territoire en lien avec le Conseil Départemental de Vaucluse et la Région Sud. Ainsi, les financements sont quasi systématiques, sauf s'il y a une incohérence en matière de règlement juridique et financier (par exemple : association de moins d'un an d'existence)

Pour chaque Fiche Action (FA), le GAL a souhaité imposer un autofinancement à minima de **20%**, alors que nombreux sont les GAL de la Région Sud à accorder un autofinancement de 10%.

Il s'agissait pour le GAL Ventoux d'impliquer financièrement le porteur de projet (fonds propre : génération de revenu via le projet pour assurer la pérennité) et de gérer l'enveloppe de manière efficiente à la fois pour le porteur de projet et le Gal Ventoux.

Seule la FA liée aux soutiens « à l'investissement dans les filières de transformation, de valorisation des ressources locales et de la vente des produits locaux » est à **40 %**.

Les projets sont financés sur un montant total de dépenses éligibles, composé de 80% (ou 60%) de dépenses publiques totales et de 20% (ou 40%) d'autofinancement. La dépense publique étant composé par 60% de FEADER et 40% de contrepartie nationale. Ainsi la part d'AF est fixe sur cette génération jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

3.3.2 Une bonne gestion de la contrepartie nationale et un cofinancement assuré

Depuis le début du programme, les contreparties nationales (Département de Vaucluse et Région Sud, Provence-Alpes -Côte d'Azur) engagées sont de **358 655,37€ au total soit :**

- Département de Vaucluse :	47 699,71 €
- Région SUD PACA :	310 955,66 € €
- Autres financeurs :	0,00€

C'est dans le cadre d'une réunion des cofinanceurs (Département et Région) que se décide la répartition des montants demandés à chacune des collectivités pour les projets validés en opportunité. A ce jour, les projets soumis à candidature LEADER ont été cofinancés par la Région SUD et le Département du Vaucluse.

Pour ce qui est de la Région SUD, les 26 projets présentés à ce jour, ont été soutenus à hauteur de 32% ou 24% du montant total des dépenses éligibles pour les projets uniquement financés par la Région. En ce qui concerne le cofinancement départemental, une ligne budgétaire a été réservée par la collectivité, pour le programme LEADER 2014-2020, or il s'avère qu'il a été difficile de la mobiliser sur les projets présentés en début de programme. Sous la précédente génération le Département accompagnait systématiquement les projets du programme LEADER, l'impact de la loi NOTRE rend plus difficile la possibilité de cofinancement départemental. En 2018, une réunion avec les services du département a permis de faire le point sur la procédure LEADER et leur mode de financement. Ainsi, 12 projets sur les 26 programmés ont pu être accompagnés par le Département sur la thématique du tourisme en milieu rural et du développement de l'offre agroalimentaire.

La part d'autofinancement des structures publiques n'a pas été utilisée pour appeler du FEADER à ce stade de la programmation. Ce mode de calcul de l'aide publique a permis de réduire la consommation de l'enveloppe FEADER sur le territoire mais a demandé de fait, un engagement financier plus élevé pour le Département et la Région.

3.4 Etat d'avancement des paiements

La Région SUD et le Département du Vaucluse sont tous deux en **paiements associés** et les versements sont saisis sous Osiris, ce qui facilite les paiements pour les porteurs de projet et le service instructeur.

- ✓ **Nombre de demandes de paiement reçues (=acomptes et soldes) : 16**
- ✓ **Nombre de porteurs de projet concernés : 12**
- ✓ **Nombre de demandes de paiement instruites et saisies dans Osiris : 11**
- ✓ **Nombre de demandes de paiement payées : 11**
- ✓ **Nombre de visites sur place : 1**

Point d'avancement par mesure au 31 juillet 2019 :

- **La mesure 19.1 (candidature à la programmation 2014-2020)** gérée par le Service instructeur de la Région SUD, dédiée au soutien de la candidature **a été payé en 2018**.
- **La mesure 19.2** est gérée par le Service instructeur du GAL Ventoux : 11 porteurs de projets ont été payés pour un montant d'aides publiques de 303 117€. La part de paiement représente à ce jour 17,74 % de l'enveloppe total d'aide publique.
- **La mesure 19.3** est gérée par le Service instructeur du GAL : 0 projet en paiement, car aucun projet programmé à ce jour.
- **La mesure 19.4** (animation du programme) gérée par le Service Instructeur de la Région SUD n'a pu démarrer les paiements qu'à partir de 2019. Un embouteillage des dossiers FEADER a conduit des retards de traitement au sein du SI de la Région en sous-effectif. Etant une structure publique, nous n'avons pas été prioritaire pour le traitement des demandes de paiement. Les demandes de paiement de 2015 et 2017 ont pu être remboursées, 2016 devrait être réglé en septembre 2019.

3.4.1 Etat d'avancement des paiements par fiche action et par axe

La première demande d'acompte a été déposée auprès du Guichet Unique Service Instructeur (GUSI) Ventoux en juin 2018. Après instruction du dossier, la 1^{ère} autorisation de paiement (AP) a été validée en **août 2018** sur Osiris et le paiement par l'ASP a été réalisé un mois plus tard.

Ci-après, un tableau illustrant l'état des paiements FEADER au 1^{er} août 2019 par Fiche Action et par axe.

Etat des paiements au 1-08-2019						
		Nouveau TOTAL FEADER pour toute la programmation après transfert	TOTAL FEADER PAYE	RESTE DE FEADER à consommer	% paiement par fiche	% paiement par axe
Axe1	Maitriser la fréquentation touristique	140 450,00 €	7 911,53 €	132 538,47 €	5,63%	14,22%
	Améliorer l'offre des APN	213 550,00 €	42 412,45 €	171 137,55 €	19,86%	
Axe 2	Animation/communication ressources locales	192 750,00 €	30 396,97 €	162 353,03 €	15,77%	17,39%
	Investissement ressources locales	163 900,00 €	42 576,67 €	121 323,33 €	25,98%	
	Utilisation des ressources énergétiques locales	63 100,00 €	0,00 €	63 100,00 €	0,00%	
Axe 3	Solution de mobilité	20 942,40 €	0,00 €	20 942,40 €	0,00%	23,31%
	Offre culturelle et éducative	100 800,00 €	0,00 €	100 800,00 €	0,00%	
	Services en milieu rural	129 507,60 €	58 573,00 €	70 934,60 €	45,23%	
		1 025 000,00 €	181 870,62 €	843 129,38 €		
		Pourcentage global consommation		17,74%		
Axe 4	Coopération	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0%

Le prévisionnel des paiements en cumulé est le suivant :

- ✓ Fin 2019 : 29%
- ✓ Fin 2020 : 50 %
- ✓ Fin 2021 : entre 70 et 75 %
- ✓ Fin 2022 : entre 80 et 90 %
- ✓ Fin 2023 : 100%

Ces estimations nous permettent de confirmer que le paiement des dossiers pourra se faire dans de bonnes conditions. Néanmoins, des retards peuvent être occasionnés par des dossiers en contrôle. Le service instructeur suit de près les contrôles en cours sur le territoire du GAL de façon à réduire les délais occasionnés par un contrôle et débloquer les paiements en cours.

3.4.2 Etat de réalisation financière des projets au 31/07/2019

La vie d'un dossier LEADER passe par plusieurs étapes de l'opportunité à la réalisation complète du projet avec le paiement du solde de l'aide. Le tableau ci-dessous nous donne l'état d'avancement des projets soutenus.

	dossiers en cours de réalisation ou réalisés					Dossiers en attente d'engagement			
	soldés	réalisés partiellement	réalisé complet	désengagement	engagés	Approuvés en opportunité en attente de programmation	En attente d'opportunité	demandes initialisées	
Nombre de dossiers déposés 19.2	35	3	8	0	3	26	5	0	4
Montant FEADER	632 030,47 €	64 854,75 €	111 269,66 €	0	12 548,35 €	526 495,83 €	71 114,94 €	0,00 €	40 430,57 €
Nombre de dossiers déposés 19.3	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Montant FEADER	2 080,80 €			0			0,00 €	0,00 €	2 080,80 €

Beaucoup de dossiers sont au stade : engagés. Ces projets sont donc en cours de réalisation et la majorité des remontés de dépenses pour ceux-ci vont se faire dans l'année à venir. Au total, 31% des dossiers suivis par le GAL sont réalisés (partiellement ou totalement).

Le taux d'engagement du GAL peut être considéré comme bon, 74% des dossiers en cours de réalisation sont engagés.

Un dossier a été abandonné car le porteur de projet a subi une liquidation judiciaire.

3.4.3 Place du GAL Ventoux dans la progression régionale

Au vu des statistiques fournis par l'ASP, le GAL Ventoux se trouve en bonne position pour ce qui est du taux d'engagement et de paiement.

Cela s'explique notamment par une équipe technique qui a peu connu de changement depuis 2012. L'animatrice en poste depuis sept ans a acquis une bonne expérience du programme LEADER et bénéficie d'une très bonne connaissance du réseau du territoire du Ventoux. Sur le poste de gestionnaire, trois personnes se sont succédées depuis le début du programme 2014-2020. Ces changements n'ont pas eu d'impact sur l'instruction à ce stade du programme. Elles ont en effet, toutes bénéficiées de formations, d'entraides notamment entre GAL et d'accompagnement de la Région Sud.

3.5 Conclusion de l'analyse financière et recommandations

Les conclusions qui se dégagent de cette analyse financière seront à confirmer par l'analyse qualitative. Nous pouvons donc noter les remarques suivantes :

- La présence d'une **commune moyenne** sur notre territoire (Carpentras) n'est pas facilitante, des entreprises qui s'inscrivent dans la stratégie mais installées sur Carpentras, peuvent difficilement prétendre au financement LEADER car seulement 5 % de notre enveloppe peut par dérogation soutenir ce type de porteurs de projet.
- **Des systèmes d'AAP** qui rallonge les délais entre l'idée du projet et la programmation, mais qui ont permis au GAL de mieux gérer et optimiser les enveloppes dédiées au programme et d'appréhender les besoins financiers des acteurs du territoire.
- **Une bonne gestion des cofinancements**, les réunions de cofinanceurs permettent de définir les taux de participations du Département du Vaucluse et de la Région SUD. Les chargés de mission de ces deux collectivités territoriales sont actifs et maîtrisent les procédures des projets LEADER. Grâce à cette gestion optimisée, nous pouvons envisager la fin de programmation avec sérénité. Toutefois, les délais imposés par la Région Sud peuvent ralentir certains projets. Il pourrait y avoir plus de souplesse en termes de délais et d'étapes d'inscription des dossiers en session plénière régionale.
- **Un avancement correct en matière de programmation** qui révèle de la mobilisation des acteurs présents dans le programme depuis plusieurs générations de LEADER et dont la connaissance des procédures facilite à la fois l'ingénierie de projet et le soutien financier.
- **Des réalisations financières d'actions au plus près de la réalité des besoins des porteurs de projet** avec un suivi mis en place par l'équipe LEADER.

- **Une progression marquée des paiements** fin 2018 et début 2019, qui sont ralentis par des contrôles lancés par l'ASP sur le territoire. Nous devrions avoir plus de remontés de dépenses en 2020 et donc une accélération des paiements pour l'année prochaine. La fin du programme est actée pour 2023, les paiements pourront se faire en toute sérénité.



- ✓ **Un point de vigilance pour le GAL et des efforts à soutenir : la remontée des dépenses !** Certains porteurs des projets mettent du temps pour démarrer leur projet et d'autres pour remonter tous les justificatifs demandés au moment du paiement de leur dossier comme par exemple : le compte-rendu de réalisation. Le travail de l'animatrice et de la gestionnaire sur ces étapes de la vie d'un dossier est important afin de les accompagner et les relancer régulièrement.
- ✓ **Un abondement d'enveloppe sera sollicité auprès des services de la Région SUD afin de clôturer sereinement ce programme et pouvoir programmer encore en 2021,** suite à l'AAP du 6/09/2019, 73% de l'enveloppe a été réservé et début janvier 2020, 90 % de l'enveloppe sont estimé. Il permettra aussi d'abonder l'enveloppe de la 19.4 (fonctionnement du GAL).
- ✓ **Un volume financier insuffisant** sur la mesure 19.4 ne permettra pas de maintenir les postes d'animation et de gestion, ainsi les 2 ETP imposés par l'AG seront difficiles à tenir jusqu'à la fin du programme. De ce fait le temps de travail de l'animation pourra être réduit pour mener un projet de coopération au sein de la structure et/ou préparer la prochaine programmation 2020-2024.

4. Animation – Communication – Notoriété

4.1 L'animation

L'équipe technique est composée de 2 ETP

- ✓ **Une gestionnaire – instructeur : 1 ETP**
- ✓ **Une animatrice : 1 ETP**

L'animatrice est en poste depuis 2012, issue du monde agricole, ayant une formation en science de l'environnement et des expériences professionnelles en animation territoriale. Elle dispose d'une expérience de plus de sept ans sur ce programme.

Les gestionnaires se sont succédées, trois depuis le début du programme en 2014. Juriste ou ingénieure agricole, elles avaient de bonnes connaissances du monde rural et des programmes européens. De plus, leur investissement dans le poste de gestionnaire a permis la poursuite du programme sans que le suivi des dossiers et des porteurs de projets ne soit impacté par ces changements.

La part administrative prend de plus en plus de place dans la réalisation d'un projet LEADER, aussi l'animatrice et la gestionnaire sont très présentes surtout pour les structures ne disposant pas de personnel et n'étant pas aguerries aux demandes de subventions publiques.

Si la qualité de l'accompagnement méthodologique est soulignée par les porteurs de projet (pp), une amélioration est toujours possible. Un porteur de projet a notamment fait remonter le fait qu'il n'avait pas eu toutes les réponses à ses questions.

L'appropriation du territoire

Une étude qualitative sur le nombre de porteurs de projets et leurs caractéristiques permet de mettre en évidence que le programme européen LEADER touche des associations et des entreprises qui ont un réel impact sur le territoire du Ventoux. En effet, à travers leur projet de nouveaux partenariats prennent forme et des liens se créent, participant pleinement au développement économique de ce territoire rural. Ce type de porteurs : associations et entreprises, pouvant se définir comme le secteur privé représente 74% des projets portés au sein du GAL, cf. tableau ci-dessous.

Année	Structures publiques			Structures Privées		Total	
	Etablissement Public	Commune	Intercommunalité	Association	PME	Structures Publiques	Privé
2016	1					1	
2017	1	1		8	2	2	10
2018	4		1	6	6	5	12
2019		2		5	2	2	7
Total en Nombre	6	3	1	19	10	10	29
Taux en Nombre						26 %	74%

Taux en montant						32 %	68 %
Montant moyen des projets	48 300 €	48 460 €	20 000 €	32 000 €	40 000€		

Tableau récapitulatif du nombre de porteurs de projet par an et par type de statut du début du programme jusqu'au 06/09/2019

Le tableau ci-dessus met en lumière la diversité des porteurs de projets au sein du GAL Ventoux. Les structures associatives restent, à mi-parcours du programme, les plus actives sur le LEADER. Néanmoins, le GAL touche l'ensemble des acteurs du territoire : communes, établissements publics, EPCI, associations et PME. Cette diversité est l'illustration du bénéfice de plusieurs années d'animation et de diffusion d'informations sur ce programme d'aide. Le GAL est, sur cette programmation, en mesure d'accompagner un public varié et cette mosaïque d'acteurs nous conforte sur le fait que les politiques publiques de développement économiques du territoire bénéficient d'une certaine notoriété.

4.2 La communication et la notoriété du programme

La notoriété est un concept présenté de façon unanime par les différents auteurs en marketing. Elle désigne la présence à l'esprit des consommateurs d'une marque, d'un produit ou d'un service.

Dans notre cas, il s'agira de s'intéresser aux acteurs du territoire et de définir si, à un projet nécessitant un soutien financier, on associe le programme LEADER. D'une manière générale, on constate que les techniciens et chefs de projet d'association en charge de l'accompagnement aux entreprises : la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Initiative Ventoux, RILE, Intercommunalités, CAUE, UPR Ventoux, CIVAM, les syndicats de producteurs, la FDSEA, connaissent bien le programme LEADER et qu'ils font déjà un tri dans les porteurs de projet ou savent aller chercher l'information sur le site du SMAEMV. Certaines structures locales, comme le lycée agricole et le CFPPA de Carpentras-Serres présentent le programme LEADER comme outil de développement local du territoire dans le cadre de leur formation. Les chargés de mission du SMAEMV, de par leur activité sont aussi des vecteurs efficace d'information.

En dehors de ce réseau d'accompagnement des entreprises et de formations, il est difficile d'évaluer la notoriété du programme LEADER sur le territoire, beaucoup le nomme encore LEADER+, car ce programme en est à sa 4^{ème} génération sur le territoire.

Afin de toucher le maximum d'acteurs économiques du territoire différents canaux de communication sont utilisés :

- ✓ Les réseaux sociaux : Facebook,
- ✓ Le site internet du SMAEMV et celui de la Région SUD,
- ✓ La newsletter du SMAEMV : Ventoux infos (3 ou 4 fois par an),
- ✓ Une réunion par an permettant un retour d'expériences d'autres porteurs de projet avec des invitations largement diffusées :
 - ✓ Par mails : plus de 3 000 envoyés par le service communication du SMAEMV,
 - ✓ Par France bleu,
 - ✓ Certaines intercommunalités font le relais.
- ✓ Les inaugurations de projets financés dans le cadre du programme LEADER,

- ✓ Le réseau et les membres du comité de programmation qui jouent leur rôle d'ambassadeurs du programme LEADER.

Ainsi, le tableau récapitulatif des réponses de porteurs de projets rencontrés par l'animatrice du programme à la question : « comment avez-vous connu le programme LEADER ? » démontrent que tous les réseaux sont importants et que les différents modes de communication doivent être maintenus.

Porteur de projets potentiels	Réunion d'information	Site internet	Connaissance d'un membre du comité de programmation	Membre du comité de programmation	Déjà présenté un dossier Leader	Connaissance d'un autre pp
77	19	20	6	23	18	22

Récapitulatif des canaux de communication répertoriés

Suite à l'enquête auprès des porteurs de projets sur la notoriété du programme, on constate que tous les canaux de diffusion de l'information sont importants.

Tous s'expriment en précisant la complexité des procédures mais un accompagnement des équipes techniques qui permet de mener le projet à son terme. Sur les 16 personnes ayant répondu à l'enquête, une seule pense que l'équipe technique n'a pas répondu à toutes ces questions.

4.3 Conclusion et recommandations

Nous pouvons faire les conclusions suivantes sur les aspects concernant l'animation, la communication et la notoriété du programme LEADER sur le territoire du Ventoux :

- **Un véritable réseau d'acteurs du territoire** issu du travail d'animation de plusieurs générations du LEADER existe, mais il faut maintenir des actions de communication.
- **Les différents réseaux de communication doivent être maintenus et exploités.** En particulier, le volet numérique qui doit être amélioré : la page Facebook doit être alimentée de retours d'évènements, les informations sur le site internet doivent être renouvelées et une page web plus attractive doit être créée.



- ✓ Profiter de l'évaluation à mi-parcours pour relancer une campagne d'information sur le programme européen LEADER auprès du réseau de partenaires et des élus locaux du territoire.

5. La gouvernance

5.1 Le comité de programmation : une instance décisionnaire

La méthode d'évaluation s'appuie sur des questionnaires types envoyés au comité de programmation et sur des données chiffrées inscrites à chaque comité de programmation.

Un partenariat durable

Le Gal Ventoux existe depuis plusieurs générations et le partenariat s'est renforcé notamment en s'ouvrant aux intercommunalités, aux chambres consulaires et aux secteurs de l'entreprise.

La sélection et la typologie des membres a été élaborée en tenant compte des différentes thématiques liées à la stratégie du programme LEADER : tourisme, activité de pleine nature, développement économique, activité agricole, entrepreneuriat, patrimoine, service en milieu rural, transition énergétique. Ainsi, le comité de programmation (COPROG) est aujourd'hui composé de 52 membres et seulement 19 étaient déjà membre du COPROG sur la précédente génération. C'est-à-dire que 70 % des membres sont nouveaux. Ces derniers concernent essentiellement la sphère privée.

Une bonne participation et implication des membres du COPROG

Aucune difficulté n'a été constatée pour réunir le quorum sur cette génération.

Le Taux de présence est en moyenne de **66,5 %** : 71% pour le collège privé et 61% pour le collège public.

Sous la précédente génération le taux de présence était de 56 % pour le collège public et 48% pour le collège privé. On constate une progression de plus de 10 points sur cette génération.

Le faible taux de présence du collège privé sur la précédente génération s'est inversé, sur cette dernière, il est plus assidu que le collège public. Nous essayons de fixer la date de la réunion du COPROG au minimum 3 mois en avance, elle est souvent annoncée à la fin de la réunion. Malgré cette précaution les élus étant très sollicités par ailleurs, il leur est très difficile d'y participer.



Photo d'une réunion du Comité de Programmation-30/03/2017

Tout est mis en œuvre pour obtenir le quorum :

- ✓ Les convocations sont envoyées suffisamment à l'avance entre 3 semaines et 15 jours avant par mail,
- ✓ L'animatrice relance les membres du comité de programmation par téléphone pour vérifier le quorum et alerter les suppléants. Il a été choisi d'inviter tous les membres titulaires et suppléants de manière à ce que chacun puisse suivre l'évolution du programme.

Un accueil-café est offert aux membres du comité de programmation avant de commencer la réunion. Il est apprécié par tous et permet de créer du lien entre les acteurs du territoire.

Le comité de programmation a toujours lieu un jeudi et à la salle des fêtes de Malemort-du-Comtat. Cette salle équipée et qui offre un espace important de parking gratuit a permis, jusqu'à présent, d'assurer le quorum et une bonne tenue des réunions.

Certains techniciens pensent que le fait de tenir des réunions dans divers villages pourraient permettre de rendre plus transparent cette instance locale. Cela n'a pas été demandé par le comité de programmation de façon unanime. Le côté pratique du lieu a prévalu jusqu'à présent sur le volet notoriété.

Evolution des membres du comité de programmation

Cette évaluation à mi-parcours nous permet de faire également le point sur les évolutions de la composition du COPROG sur cette programmation.

Ainsi, un seul membre à souhaiter démissionner du comité de programmation et 7 y ont été intégrés sur proposition des instances représentées.

Nous pouvons faire le constat que le comité de programmation fonctionne bien. Le groupe a l'habitude de travailler ensemble, les débats sont ouverts, intéressants et constructifs. Lors de l'enquête, à la question « j'ai pu m'exprimer librement sur les projets » sur 38 réponses, 1 seul membre a hésité.

Egalité homme – femme

Aucune parité n'est exigée dans la création du comité de programmation, cependant nous avons trouvé intéressant de mettre en exergue cette donnée, elle constitue une bonne représentation des responsables d'associations rurales et d'élus. Ainsi, le COPROG est composé de 11 femmes et de 15 hommes, les femmes représentent 42% des membres du comité de programmation. Nous sommes donc quasiment à une parité.

5.2 Conclusion et pistes d'amélioration apportées par le comité de programmation

➤ Simplifier les procédures administratives

Certains membres du comité de programmation demandent à ce que les procédures soient simplifiées, certains pensent que c'est encore plus difficile de mobiliser des financements européens sur cette génération que sur les précédentes.

➤ Plus de retour sur les dossiers financés

Une présentation pédagogique pourrait être réalisée en fin de séance pour illustrer l'avancement du programme :

- ✓ Ce qui est pratiqué : des tableaux faisant état des paiements, des engagements, du reste à consommer est présentée à chaque comité de programmation et un rapport annuel d'activité est réalisée par l'équipe technique. Ce rapport annuel est mis à disposition du comité de programmation à chacune des séances.

Le point sur la réalisation des projets n'est pas vraiment fait ou trop survolé, certains souhaiteraient que l'on se déplace pour rencontrer les porteurs de projet. Pour chaque inauguration, l'animatrice invite les membres du comité de programmation mais seulement un ou deux se déplacent. Cela ne fonctionne pas. Il faudrait en plus du rapport annuel des actions menées par le GAL, par exemple : poursuivre la newsletter. En effet cet outil créé au début du programme a été abandonné par l'équipe technique qui ne trouve pas le temps de rédiger régulièrement un document de ce type.

➤ **Des réunions thématiques seraient appréciées sur le territoire**

Pour réfléchir sur des thématiques particulières et créer de nouveaux partenariats en lien avec la stratégie LEADER, il serait intéressant d'organiser en 2020 des ateliers pour préparer la prochaine programmation.

A l'échelon régional, le Réseau Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur organise des réunions sur des thématiques particulières (coopération, culture, énergie,) mais il est très difficile de déplacer les acteurs du territoire pour une journée dans un autre département souvent les Alpes-de-Haute-Provence (04) : un seul membre du comité de programmation s'est déplacé sur une réunion régionale.

6. Des actions à forte Valeur Ajoutée

Création d'emploi

Les indicateurs de réalisation imposés par l'UE sont récapitulés dans le tableau ci-dessous. Les chiffres sont ceux du 1/09/2019 et ne concernent que les projets **ayant bénéficié d'au moins 1 paiement**.

Domaines d'évaluation	Précision relative à la valeur à indiquer	Valeur
Au titre du domaine d'évaluation prioritaire		
Nombre d'emplois créés dans les projets financés	<i>Le bénéficiaire tient compte de la méthodologie de comptabilisation des emplois créés indiquée par le GAL. En cas de projet ne donnant pas lieu à une création d'emploi, indiquer 0.</i>	3,95 ETP
Au titre du domaine d'évaluation prioritaire secondaire		
Nombre d'exploitations / nombre de bénéficiaires soutenus	Nombre de partenaires du projet : <i>Indiquer 1 si le projet n'est porté que par un porteur. En cas de projet pluri partenarial : indiquer le nombre de partenaires du projet</i>	4
Nombre d'emplois créés	<i>Le bénéficiaire tient compte de la méthodologie de comptabilisation des emplois créés indiquée par le GAL. En cas de projet ne donnant pas lieu à une création d'emploi, indiquer 0.</i>	3,95 ETP

L'indicateur lié au nombre d'emplois créés à ce stade de la programmation est difficile à évaluer, car tous les dossiers ne sont pas au stade de paiement. Néanmoins, l'objectif fixé dans le cadre de la convention ASP-AG-GAL étant de 16,5 ETP, il sera difficile à atteindre au vu des derniers dossiers déposés. En effet, il s'agira plus de consolider des postes que de les créer.

Ainsi, Le GAL peut envisager sereinement la création d'au moins 10 emplois d'ici la fin du programme. Les entreprises ayant obtenu un financement n'ont pas toute recruté au démarrage du projet mais ont l'intention de le faire avant la clôture du dossier LEADER.

Création de réseaux et de partenariat

Un des principes fondamentaux du LEADER est la création de partenariat sur un territoire. Or, de manière générale, les porteurs de projet se projettent très souvent seul. Les exigences du programme LEADER et l'accompagnement mené par l'équipe technique du GAL les incitent à construire leur projet différemment et aller rechercher du partenariat et créer du réseau. La pérennité du projet repose bien souvent sur ces alliances.

Ainsi, tout le cheminement de construction du projet LEADER, permet réellement de créer du lien sur le territoire et de construire un réseau d'acteurs publics-privés qui s'étoffe de projet en projet et d'année en année.

Financement de projets innovants pour le territoire et complémentaires aux autres aides

Il semble que le programme LEADER représente une réelle opportunité de développement sur le territoire. Les choix d'orientation réfléchies avec les acteurs permettent un déploiement des aides publiques aux plus près des idées et souhaits d'innovation des habitants du Ventoux. Le LEADER, malgré sa complexité administrative, reste accessible à des projets de petites envergures, souvent au démarrage d'initiative personnelle ou de collectivités. Le caractère innovant des projets est une caractéristique quasi automatique dans les dossiers présentés et soutenus. L'aide financière apportée permet très souvent le lancement de projets innovants.

Restant en attente de plus de retours sur les projets de cette programmation ; nous pouvons malgré tout, émettre l'hypothèse que si le projet perdure les sources de financement seront autre que du LEADER, car les demandes de financement devraient tendre sur du fonctionnement et non plus sur la mise en œuvre d'un projet ou d'une structure porteuse. Ce postulat pourra être approfondi dans l'évaluation finale.

Accompagnement de petits porteurs de projet privés comme facteur de développement territorial

Pour cette génération 2014-2020, les règles du LEADER ont permis d'élargir la liste des bénéficiaires aux PME. Il a été constaté à mi-parcours du programme que ces petits porteurs de projet privés mobilisent régulièrement le LEADER. Il représente à ce jour 25% des porteurs de projets et un tiers des pp du secteur privé. Leurs projets, tournés vers l'économie de proximité : valorisation et transformation des productions locales en produits alimentaires, cosmétiques ou artistiques avec vente directe, livraison à vélo sur le territoire du Ventoux, amène une certaine dynamique sur le territoire. Lors de l'évaluation finale un suivi pourra être fait pour évaluer l'impact de ces nouveaux porteurs de projets sur le développement territorial du Ventoux. Il est néanmoins possible d'affirmer que ce type de porteur sait mobiliser le programme LEADER et créer des partenariats sur le territoire.

La démarche ascendante du programme

Le programme LEADER est guidé par des ambitions de développement européens, nationaux, régionaux et de surcroît par des objectifs locaux, propre à chaque territoire de GAL. La force du LEADER repose sur cette démarche ascendante : partir des constats de terrain et les associer aux réflexions de développement européen comme la création d'emploi local, le partenariat et l'innovation sur les territoires ruraux. C'est ce qui fait du programme LEADER un outil d'aide au développement rural unique.

A mi-parcours de ce programme il est non seulement trop tôt pour évaluer avec précisions l'effet de levier de ce LEADER 2014-2020, mais encore plus si on précise que les premiers projets ont débuté timidement en 2016 dû au retard de mise en route du programme. Toutefois, le travail du GAL et les retours des porteurs de projets permettent d'apporter les éléments positifs et encourageants décrits ci-dessus. Il est constaté que le financement LEADER apporte une valeur ajoutée aux actions entreprises sur le territoire. Notamment à travers l'accompagnement à la réflexion sur les projets proposés par l'équipe technique du GAL et donc indirectement grâce à l'exigence des critères de sélection mis en place en fonction des fiches actions.

7. Les questions évaluatives

Pour répondre aux questions évaluatives, nous nous appuyerons sur le tableau de bord « suivi évaluation » mis en place à l'échelle régionale.

7.1. Q1 : L'atteinte des objectifs thématiques fixés par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) : « le développement des activités économiques et des services »

Les points forts :

- Des fiche-actions en adéquation avec les 2 objectifs que ce soit l'investissement liés au développement des circuits courts ou la création de nouveaux services
- Une répartition du FEADER équilibrée,
- Un accompagnement direct d'entreprises : 9 entreprises sur 27 ont obtenu un financement européen, régional et départemental ainsi qu'un accompagnement indirect pour 16 projets sur les 27,
- 74 % des projets sont portés par des structures privés,
- Un accompagnement de petits porteurs de projet qui s'inscrivent dans une démarche collective locale : facteur de dynamisme rural,
- Financement de petits porteurs de projet qui ne pourraient pas être accompagnés sur des financements FEADER ou FEDER classique,
- Impulse une dynamique dans les zones rurales,
- Les nouveaux services créés sont en lien avec le développement économique du territoire.

Les marges de progression :



- ✓ Un renforcement de l'animation et de la communication pour développer la création de nouveaux services et accompagner des projets créateurs d'emploi.
- ✓ Une ouverture du GAL à de nouveaux acteurs, plus de lien avec le milieu de l'entreprise.
- ✓ Un ré-abondement des enveloppes consommées par l'AG, candidater dès que cela sera possible, en attendant faire des transferts entre Fiche-action
- ✓ Organiser une réunion remontée de dépenses et accélérer les processus,
- ✓ Soutenir des projets de mobilité et de transition énergétique.

7.2 Q2 : En quoi les moyens spécifiques dédiés à LEADER permettent de développer des réseaux d'acteurs ?

1. Des actions d'animation sont mises en œuvre spécifiquement dans le but de faire émerger des réseaux d'acteurs :

De façon à faciliter la compréhension du programme LEADER et permettre aux acteurs du territoire de se rencontrer, le GAL organise une réunion d'information et d'échanges d'expériences au moins une fois par an sur des communes différentes. On peut citer : Pernes-Les-Fontaines, Bédoin et Vaison-la-Romaine.

Il s'est tenu deux réunions thématiques : une sur le thème des économies d'énergie et une avec le Groupement de



Forum sur le changement climatique

Développement Agricole (GDA) et le PNR sur le changement climatique.

Autre chiffre significatif qui montre l'importance du programme sur le territoire : ce sont entre 20 et 50 personnes qui se déplacent dans ce type de réunions. On y retrouve des chargés de missions de collectivités, des élus, des responsables d'associations et des chefs d'entreprises. Cette information conforte le GAL sur le fait que le public touché par ces actions et donc les potentiels porteurs de projet sont variés. La présence de ce public hétérogène permet une multiplicité de partenariat. On remarque ainsi que plus de la moitié des projets : 17 projets sur 27, visent à l'émergence ou s'inscrivent dans un réseau d'acteurs.

2. Les moyens apportés par le programme LEADER ont été déterminants dans l'émergence du réseau ?

Pour certains porteurs de projet, l'obligation de réfléchir et mettre en place un partenariat leur a été bénéfique, ils ont pu concevoir et réaliser le projet en prenant en compte des compétences extérieures à leur réseau. Seulement deux porteurs de projets ont trouvé cette obligation contraignante.

3. Le Réseau associe des acteurs divers (publics et/ou privés) et complémentaires

Le nombre d'acteurs en partenariat évolue en fonction du projet, il est à minima composé de 5 structures. Ce partenariat est souvent de type public-privé pour les projets d'envergure ou ceux portés par les associations. On constate que dans le cadre des projets portés par des entreprises, le partenariat se construit avec d'autres entreprises privées.

Les mairies qui présentent des dossiers ont du mal à travailler en mode projet et donc en partenariat, excepté la mairie de Villes-sur-Auzon qui a su constituer un comité de pilotage avec de nombreux partenaires du territoire.

4. Les projets collectifs aboutissent et apportent une plus-value au territoire

Les projets collectifs sont difficiles à monter sur le Ventoux, un seul projet a été conçu avec une convention de partenariat. Néanmoins plusieurs projets sont structurants pour le territoire : il s'agit d'un porteur de projet qui porte le projet en s'associant avec des partenaires pour de l'ingénierie, du conseil ou de la communication élargie.

Les points forts :

- L'obligation de mettre en place un partenariat dans la mise en œuvre de leur projet : 100% des projets ont au moins 5 partenaires.
- Du partenariat qui se crée, des associations et des collectivités qui mettent en place des comités de pilotage actifs et dynamiques,
- Des entreprises, des associations et des collectivités qui apprennent à travailler ensemble,
- Une grille de sélection avec un système de notation qui permet de financer des projets de qualité.

Les marges de progression :



- ✓ Difficulté d'étendre les réseaux sur certains secteurs d'activités (transition énergétique, mobilité),
- ✓ Organiser plus de réunions thématiques de façon à faire émerger de nouveaux réseaux.

7.3. Q3 : Le circuit de gestion : Efficacité du circuit de gestion ?

1. La communication permet de rendre visible les aides du programme LEADER et les lieux d'accueil pour les porteurs de projet potentiels

Sur le territoire du GAL Ventoux, la 4ème génération du LEADER s'est mis en place pour la programmation 2014-2020. Ainsi, de nombreux acteurs du territoire connaissent déjà le dispositif.

Toutefois, la communication doit être régulière et répétée pour toucher le plus d'acteurs possibles ce sont en moyenne 60 porteurs de projet par an qui téléphonent ou demandent un rendez-vous afin d'obtenir des renseignements sur le financement de leur projet.

En 2019, on constate une légère baisse du nombre de porteurs de projet qui ont sollicités des informations auprès du GAL.

En termes d'outils mis en place par l'équipe du GAL, les retombées sont difficiles à chiffrer :

Le Bulletin d'information à destination du comité de programmation et du grand public n'a pas pu se maintenir par manque de temps de l'équipe technique, les procédures étant tellement chronophages que la communication est réduite à minima dans le GAL.

Il est nécessaire de maintenir une communication élargie au sein du GAL : par voie orale, écrite et numérique.

Les porteurs de projet sont différents de la précédente génération c'est une preuve d'une communication plus élargie avec les AAP disponibles sur le site en permanence, à toutes heures et par tous les porteurs de projet.

2. Les porteurs évaluent que la procédure pour obtenir une aide du programme LEADER est accessible

Non, d'une manière générale la procédure est complexe, chronophage et trop longue. Mais en contrepartie, elle leur permet de mûrir leur projet et de réfléchir à des pistes d'action différentes de ce qu'ils avaient prévu au départ.

Certaines entreprises ont voulu abandonner leur projet en cours de procédure car trop lourde, trop de pièces à fournir à différentes étapes du projet (opportunité, demande de subvention, demande de modification de leur projet, demande de paiement d'acompte, demande de paiement de solde).

C'est l'accompagnement de l'équipe technique du GAL qui leur a permis de rester mobiliser et de ne pas baisser les bras. Un porteur de projet a précisé qu'on ne leur donnait les informations qu'aux compte-goutte, ceci est la preuve que le livret du porteur de projet n'est pas suffisant et que les explications, mail et outils transmis par l'équipe LEADER ne sont pas toujours bien compris.

A l'unanimité, ils précisent que l'accompagnement est indispensable pour leur permettre d'appréhender les différentes étapes et les différentes exigences d'un projet LEADER. Beaucoup d'entre eux ont été satisfait d'obtenir leur subvention.



- ✓ Recommandation : retravailler les outils nécessaires à une simplification administrative.
- ✓ Simplifier les contrôles réalisés par l'ASP

3. Les délais de programmation et de paiement sont raisonnables

Oui sauf exception, si les AAP sont calés aux sessions plénières les délais sont corrects c'est-à-dire : 6 à 8 mois entre la phase d'opportunité avec avis favorable et la signature de l'engagement juridique,

sinon elle peut être de plus de 12 mois. Dans ce cas c'est trop long. Il faut préciser que le délai de publication d'un AAP peut être compris entre 1 et 3 mois et donc retardé d'autant un projet.

Concernant le paiement, il est rapide en moyenne moins de 2 mois entre le dépôt et le paiement par l'ASP (cela va de 20 jours à 3 mois). Si le dossier est en contrôle par l'ASP, les délais sont inconnus à ce jour mais nous pouvons supposer que les délais seront plus longs : entre 6 mois et 1 an.

4. L'accompagnement du porteur de projet par le GAL

L'accompagnement par l'équipe technique permet de :

- Faciliter la constitution du dossier de demande d'aide,
- Maximiser les chances du porteur de projet d'obtenir un financement,
- Faciliter l'obtention du paiement.

Cet accompagnement est indispensable, c'est la seule mesure qui permet un accompagnement de ce type auprès des porteurs de projet.

5. Les procédures sont claires et les outils à destination du porteur de projet lui permettent de les comprendre sans difficulté et d'être autonome dans la procédure

Le livret du porteur de projet ainsi que des mails à l'équipe LEADER permettent de répondre aux questionnements des porteurs de projet. Les porteurs de projet sont assez autonomes mais la présence de l'équipe du GAL leur permet de réunir l'ensemble des pièces nécessaires plus rapidement et avec plus de facilité. Les phases d'instructions restent assez floues pour la plupart des porteurs. Cela reste une procédure complexe et longue qui, même si les porteurs sont autonomes, amène à des questions régulièrement.

6. La mobilisation des cofinancements est facile et s'effectue dans des délais raisonnables

Les deux principaux financeurs du GAL Ventoux sont la Région SUD et le Département du Vaucluse. Les délais de mobilisation peuvent atteindre 12 mois, cela s'explique entre autres par le délai de consultation de la Région pour la phase d'opportunité des projets : 5 semaines, et celui d'inscription à la plénière régionale qui est de 2 mois.

7. Les membres du Comité de Programmation (publics et privés) s'approprient leur rôle et restent mobilisés pendant la vie du programme

Les membres du comité de programmation s'approprient très bien leur rôle, bon nombre d'entre eux ont participé à la formation de démarrage du programme. Comme il l'a été mentionné précédemment les réunions du comité de programmation se passent très bien et le quorum a été atteint sans difficultés. Néanmoins, il est difficile de les mobiliser en dehors des COPROG.

Nous pouvons cependant constater que le collège privé est plus actif et plus impliqué que le collège public. En effet, les élus étant très sollicités de par leur mandat municipal, intercommunal et leur délégation, ils rencontrent de véritables difficultés à dégager du temps pour le programme LEADER.

8. Les modalités de programmation conduisent à privilégier les projets contribuant à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale

Dans la construction des grilles de sélection un critère lié au développement soutenable est inscrit et doit être démontré par le porteur de projet. L'ensemble des projets sélectionnés par le GAL participe à la transition énergétique à l'échelle locale. Par contre, seulement trois porteurs de projet ont répondu aux deux AAP dédiés à la thématique « diversification des solutions de mobilité » et transition énergétique. Ceci s'explique par l'existence d'autres financements similaires, aides nationales et régionales, plus faciles à mobiliser en matière de demande de subvention.

9. Le GAL programme à un rythme satisfaisant

Le rythme du programme est celui imposé par la tenue d'assemblées délibérantes de la Région SUD et du Département du Vaucluse auquel sont adossés les périodes des Appels à proposition. Trois vagues d'APP sont lancés par an de façon à couvrir les 12 mois.

Ce sont essentiellement des Appels à proposition qui ont été rédigés et lancés sur le site du SMAEMV : 6 publications depuis fin 2016 (année de démarrage du programme sur le Gal Ventoux), 1 AAP par fiche-action et 2 ou 3 vagues selon les montants des enveloppes restantes.

Dans le cadre de la mise en place d'une **procédure de sélection transparente et non discriminatoire**, le GAL s'est appuyé sur des **critères de sélection objectifs**. Ils ont été élaborés en respectant des règles qui permettent de les appliquer de manière **efficace, reproductible et cohérente**.

Aussi, les critères de sélection validés par le comité de programmation ont été élaborés avec cette optique par l'équipe technique du GAL et en lien étroit avec les services de la Région SUD. Ils sont issus des principes de sélection inscrits dans la candidature.

Dès lors, nous pouvons conclure sur le fait que le rythme de programmation est correct et satisfaisant, d'autant plus que nous avons consommé à ce jour (chiffres arrêtés au 11/09/2019) : 73 % de l'enveloppe LEADER (seulement engagé).

10. Le circuit de gestion sécurise la procédure

Nous sommes en attente des premiers retours de contrôles qui permettront de donner un avis sur les procédures et le cadre mis en place. A ce jour, nous avons eu le retour d'un seul dossier en contrôle, le premier constat est « Non-respect total ». Ce constat est fait à cause de deux factures éditées par un fournisseurs sans numéro de facture. Par conséquent, il faut rester vigilant sur les points à contrôler et poursuivre les contrôles internes et de supervision aux différentes étapes du dossier. Le circuit de gestion mis en place permet une sécurisation de la procédure.

Les points forts :

- Un guichet unique (GUSI) qui simplifie les démarches pour le porteur de projet et pour les équipes du GAL qui maîtrise aujourd'hui, la vie du dossier de sa phase d'opportunité jusqu'au paiement du dossier, en passant par la procédure centrale : l'instruction.
- Un bon accompagnement de l'Autorité de Gestion pour la mise en place et la rédaction des notes de procédures.

Les marges de progression :



- ✓ Des délais de cofinancement trop important, seulement 2 au 3 sessions d'assemblées plénières par an qui ralentissent la programmation des projets, des délais de dépôt de dossiers avant l'opportunité et avant le passage en session plénière très élevé pour le SI. Réfléchir à un autre mode de fonctionnement plus souple avec la Région.
- ✓ Supprimer la phase d'opportunité.

8. Pistes de réflexion pour l'évaluation finale

Il a été fait le choix de faire cette évaluation à mi-parcours en interne, au sein du GAL, néanmoins, il est envisagé pour l'évaluation finale de faire appel à un appui externe. Cette démarche évaluative permettra de garantir une prise de recul nécessaire une analyse objective. Cette dernière sera ainsi sûrement plus neutre et nous permettra de réfléchir et mettre en place des nouveautés : organisation et méthodes de travail, outils de communication, etc.

Afin de faire ressortir un maximum de pistes d'amélioration sur cette évaluation finale, l'équipe technique du GAL souhaiterait, en concertation avec l'appui externe choisi (bureau d'étude ou organisme similaire) : conduire une évaluation participative intégrant les membres du comité de programmation (cahier des charges, groupe de travail, mise en œuvre).

En outre, il serait intéressant d'envisager une évaluation croisée avec un autre territoire pour comparer les méthodes de chacun et les résultats obtenus.

Conclusion – Note de synthèse

A mi-parcours l'évaluation financière montre un avancement de la programmation en phase avec le calendrier. Avec un taux de **73% de mobilisation de FEADER** (actions programmées et validées en opportunité en septembre 2019) avec un maintien de l'activité au même rythme, le GAL aura fini de programmer (Engagement juridique) l'enveloppe allouée fin 2020 ou milieu d'année 2021.

En fin d'année, les engagements de crédits auront atteint 62 % de l'enveloppe et les paiements 29%. En dépit de cela, le Gal maintiendra ses efforts pour se caler aux sessions régionales et réduire tant que ce peut la durée de procédure d'instruction d'un projet. Il devra au vu du faible montant de l'enveloppe qui lui reste, inciter les porteurs à clôturer leur projet et formaliser leurs remontées de dépenses. Afin, qu'en cas de sous-réalisation, le GAL puisse désengager et donc recrediter les enveloppes pour ensuite les consommer en totalité. **Si un abondement d'enveloppe est possible, le GAL postulera** puisque l'enveloppe de départ a été sous-dimensionnée au regard des projets ambitieux du territoire, de surcroît le GAL a un taux de consommation élevé à ce stade.

Les axes de la stratégie sont réalisés de manière homogène, le GAL pourra procéder à des transferts entre fiche action de manière ponctuelle en fonction des besoins du territoire :

- **Maintien d'une animation territoriale** autour des dispositifs les moins sollicités comme le service en milieu rural et la diversification des solutions de mobilité qui sont malgré tous des thématiques importantes pour le territoire,
- L'**axe** lié au **tourisme** devra être **réalimenté**,
- Une **animation auprès des entreprises** (situées hors de Carpentras) serait souhaitable afin de **développer de nouvelles activités créatrices d'emploi**.

L'évaluation à mi-parcours posait la question de la **participation du LEADER au développement économique et des services en milieu rural**.

Ainsi, **l'ouverture des cadres d'éligibilités aux entreprises individuelles** s'inscrivant dans une action collective a permis de **développer l'offre locale de produits transformés et valorisés** sur le territoire (9 entreprises ont été accompagnées). En outre, **les services en milieu rural sont innovants** sur le territoire : développement de fablab, création de boutique à l'essai, information touristique, transport de marchandise en vélo pour les commerçants mais **pourraient être encore plus développés en utilisant le programme LEADER**.

L'analyse met en évidence la **forte valeur ajoutée du LEADER en matière de création de réseau et de partenariat**, à la fois au sein du comité de programmation où 24 représentants de structures différentes travaillent ensemble mais aussi, dans le cadre de projet structurant pour le territoire et porté par des structures publiques. L'effet phase finale de la **création du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux** a permis aussi de fédérer et structurer des acteurs du territoire. Elle montre aussi l'importance de l'ingénierie mis à disposition du territoire.

Le principal enseignement de l'évaluation mi-parcours montre au travers de la programmation que l'outil financier **LEADER permet une réelle plus-value**, prouvant la **capacité du GAL à mettre en œuvre une stratégie en lien avec les politiques publiques et locales**.

Pour conclure, **le programme LEADER est une vitrine pour l'Europe**, dans notre territoire et dans nos communes. Il contribue également directement à la sensibilisation à la citoyenneté européenne notamment à travers la mesure de coopération entre territoires ruraux. **Le GAL a réussi à prouver que l'Europe, la Région et le Département du Vaucluse peuvent aussi être au plus proche des territoires et accompagnés des « petits » porteurs de projet.**